Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités des Hautes-Pyrénées

ADAC

l'outil au service des élus locaux



Assemblée Générale Jeudi 28 octobre 2021



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE jeudi 28 Octobre 2021

- Représentation du Conseil Départemental aux instances de l'ADAC 65 ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur les activités de l'Agence en 2020 ;
- Questions diverses.



Représentation du Conseil Départemental à l'Assemblée générale de l'ADAC 65

1er Collège (Conseillers Départementaux) Membres Titulaires

Michel PÉLIEU, Président de l'ADAC

Titulaire	Canton	Titulaire	Canton
Marc BEGORRE	Ossun	Thierry LAVIT	Lourdes 1
Maryse CARRERE	Vallée des Gaves	Jean BURON	Bordères-sur- l'Echez
Bernard POUBLAN	Vic-en-Bigorre	Jean-Michel SEGNERE	Moyen Adour
Louis ARMARY	Vallée des Gaves	Geneviève QUERTAIMONT	Moyen Adour
Pascale PERALDI	Vallée de la Barousse	Evelyne LABORDE	Lourdes 1
Bernard VERDIER	Les Coteaux		



Représentation du Conseil Départemental à l'Assemblée générale de l'ADAC 65

1er Collège (Conseillers Départementaux) Membres Suppléants

Michel PÉLIEU, Président de l'ADAC

Suppléant	Canton	Suppléant	Canton
Pierre BRAU-NOGUE	Haute-Bigorre	Andrée SOUQUET	Bordères-sur- l'Echez
Frédéric RE	Val-d'Adour-Rustan Madiranais	Joëlle ABADIE	Vallée de l'Arros et des Baïses
Nicole DARRIEUTORT	Haute-Bigorre	David LARRAZABAL	Tarbes 3
Marie-Françoise PRUJENT	Ossun	Maryse BEYRIE	Neste-Aure-Louron
Marie PLANE	Lourdes 2	Nicolas DATAS-TAPIE	Vallée de l'Arros et des Baïses
Monique LAMON	Les Coteaux		



Représentation du Conseil Départemental au Conseil d'Administration de l'ADAC 65

Michel PÉLIEU, Président de l'ADAC

1 er Collège (Conseillers Départementaux)

Titulaire	Canton	Titulaire	Canton
Louis ARMARY 1° vice Président	Vallée des Gaves	Jean BURON	Bordères-sur-l'Echez
Bernard VERDIER	Les Coteaux	Maryse CARRERE	Vallée des Gaves
Pascale PERALDI	Vallée de la Barousse	Marie PLANE	Lourdes 2
Marc BEGORRE	Ossun	Pierre BRAU-NOGUE	Haute-Bigorre

Suppléant	Canton	Suppléant	Canton
Evelyne LABORDE	Lourdes 1	Andrée SOUQUET	Bordères-sur-l'Echez
Frédéric RE	Val d'Adour- Rustan- Madiranais	Maryse BEYRIE	Neste-Aure-Louron
Bernard POUBLAN	Vic-en-Bigorre	Joëlle ABADIE	Vallée de l'Arros et des Baïses
Monique LAMON	Les Coteaux	Thierry LAVIT	Lourdes 1



Conseil d'Administration de l'ADAC 65

Michel PELIEU Président de l'ADAC65

2ème Collège (Communes et EPCI)

MAIRE Titulaire	Communes	MAIRE Suppléant	Communes
Patrick VIGNES 2° Vice Président	Lalouhère Vyes PIIIO		Trébons
Bernard SOUBERBIELLE	Betpouey	Jean Claude CASTEROT	Geu
Bruno MORA	ORA Tostat Sandra DUCES		Castelnau Rivière Basse
Didier LACASSAGNE	Sinzos	Anne Marie BRUZEAU- SOUCAZE	Bonnefont
Pierre ESTRADE	Aspin Aure	Jeanine MONTES	Gembrie

PRESIDENT Titulaire	Com-Com	PRESIDENT Suppléant	Com-Com
Philippe CARRERE 3° Vice Président	CC Aure Louron	Yoann RUMEAU	CC Neste Barousse
Roland DUBERTRAND Représentant délégué	CC Adour Madiran	Noël PEREIRA	CC Pyrénées Vallées des Gaves
Cédric ABADIA	CC Coteaux du Val d'Arros	Gérard BARTHE	CC du Pays de Trie et du Magnoac



L'ADAC 65, une équipe pluridisciplinaire :

des agents spécialisés dans les domaines administratif, juridique et technique

L'équipe de l'ADAC 65





Daniel TULSA Directeur



Laure MICHAUT
Adjointe
du Directeur
& Responsable
du pôle
juridique et
administratif



Natacha MAINGUY Assistante de Direction



Bénédicte DUBOSC Conseillère juridique



Karine TALAZAC Conseillère juridique



Régis ROSATO
Directeur Technique
Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage
(AMO)
& Responsable du
pôle AMO



Aurélien HUBERDEAU Assistant à Maîtrise d'Ouvrage



Philippe PENINOU Assistant à Maîtrise d'Ouvrage



Jacques FALLIERO Assistant à Maîtrise d'Ouvrage



Point sur les adhésions



Fin 2020 : 384 communes et 8 EPCI (sur les 9 EPCI du 65)

Au 1^{er} octobre 2021 : 404 communes (EPCI idem)

Adhésions des communes en 2021



	DEPART HAUTES F	TEMENT PYRENEES	Adhé	sions 20)21
304	nbr communes	nbr hab DGF	nbr communes	%	nbr hab DGF
- de 250 hab DGF	290	36 804	245	84%	32 478
251 - 500 hab DGF	93	33 627	89	96%	32 344
501 - 1 000 hab DGF	45	32 063	43	96%	30 733
1 001 - 2 000 hab DGF	22	31 165	17	77%	25 093
2 001 - 5 000 hab DGF	10	33 953	9	90%	30 897
+ 5 001 hab DGF	9	104 703	1	11%	5 368
TOTAL	469	272 315	404	86%	156 913

Adhésions des E.P.C.I en 2021



	DEPART HAUTES F	TEMENT PYRENEES	ADHESI	ONS 2021
202	nbr EPCI	nbr hab DGF	nbr EPCI	nbr hab DGF
7 500 à 10 000 hab. DGF	2	16 885	2	16 885
10 000 à 15 000 hab. DGF	1	11 741	1	11 741
15 000 à 20 000 hab. DGF	1	18 557	1	18 557
20 000 à 25 000 hab. DGF	3	66 423	2	46 413
25 000 à 30 000 hab. DGF	1	28 306	1	28 306
+ 30 000 hab DGF	1	130 089	1	130 089
TOTAL	9	272 001	8	251 991
			410	communes





ADMINISTRATION, GESTION ET COMPTABILITÉ

ASSISTANCE

JURIDIQUE ET

ADMINISTRATIVE

ASSISTANCE À

MAÎTRISE D'OUVRAGE

■ FORMATION

Administration, gestion et comptabilité

→ Compte Administratif 2020

		DEPENSES					
	Chapitre	fonction	libellé	PREVISIONS	REALISATION		
	930	0201	PERSONNEL NON VENTILABLE	540 000,00	507 741,04		
	930	0202	AUTRES MOYENS GENERAUX	175 702,07	75 020,64		
	930	0202	CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 000,00	55 858,16		
Chellomethen	930	0202	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00	19 162,48		
	930	0202	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	0,00		
2	930	0202	DEPENSES IMPREVUES	40 702,07	0,00		
	TOTAL	DES DE	PENSES DE FONCTIONNEMENT	715 702,07	582 761,68		
	930	0202	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	0,00		
	TOTAL CUMUI		PENSES DE FONCTIONNEMENT	715 702,07	582 761,68		

			RECETTES			
	Chapitre	fonction	libellé	PREVISIONS	REALISATION	
1	930	0202	DOTATIONS /SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS	568 000,00	562 897,40	
ļ	930	0202	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENT	300 000,00	290 000,00	
5	930	0202	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	216 000,00	221 129,40	
3	930	0202	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALITES	52 000,00	51 768,00	
)	930	0202	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES	100,00	0,00	
)	930	0202	PRODUITS EXCEPTIONNELS	900,00	4 582,39	
3	TOTAL	DES REC	CETTES DE FONCTIONNEMENT	569 000,00	567 479,79	
)	930	0202	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	146 702,07	146 702,07	
3		OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT UMULEES 715 702,07				
			RESULTAT COURANT		131 420,18	







ADMINISTRATION, GESTION ET COMPTABILITÉ

ASSISTANCE

JURIDIQUE ET

ADMINISTRATIVE

ASSISTANCE À

MAÎTRISE D'OUVRAGE

FORMATION



Administration, gestion et comptabilité

→ Budget 2021

		DEPENSES				
	Chapitre	fonction	libellé	pour mémoire MONTANT budget précédent	MONTANT	
	930	0201	PERSONNEL NON VENTILABLE	540 000,00	530 000,00	
	930	0202	AUTRES MOYENS GENERAUX	175 702,07	173 420,18	
	930	0202	CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 000,00	80 000,00	
NEMENT	930	0202	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00	21 000,00	
FONCTIONNEMENT	930	0202	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	31 000,00	
Ξ	930	0202	DEPENSES IMPREVUES	40 702,07	41 420,18	
	TOTAL	DES DE	PENSES DE FONCTIONNEMENT	715 702,07	703 420,18	
	930	0202	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	0,00	
	TOTAL CUMUI		PENSES DE FONCTIONNEMENT	715 702,07	703 420,18	

		RECETTES		
Chapitre	fonction	libellé	pour mémoire MONTANT budget précédent	MONTANT
930	0202	DOTATIONS /SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS	568 000,00	569 000,00
930	0202	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENT	300 000,00	290 000,00
930	0202	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	216 000,00	227 000,00
930	0202	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALITES	52 000,00	52 000,00
930	0202	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES	100,00	100,00
930	0202	PRODUITS EXCEPTIONNELS	900,00	2 900,00
TOTAL	DES REC	CETTES DE FONCTIONNEMENT	569 000,00	572 000,00
930	0202	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	146 702,07	131 420,18
CUMU		CETTES DE FONCTIONNEMENT	715 702,07	703 420,18



Accueil

Actualités

L'agence En Bref

Nos Missions

Publications

Adhésion

Marchés Publics







ADMINISTRATION,
GESTION ET
COMPTABILITÉ

ASSISTANCE

JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

ASSISTANCE À

MAÎTRISE D'OUVRAGE

■ FORMATION



> NOS MISSIONS



Bilan des interventions menées en 2020







Accueil

Actualités

L'agence En Bref





ADMINISTRATION, GESTION ET COMPTABILITÉ

- ASSISTANCE JURIDIQUE
 ET ADMINISTRATIVE
- ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE
- **FORMATION**



f G in t t > NOS MISSIONS > ASSISTANCE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE



Il s'agit d'une assistance juridique et administrative des adhérents dans le domaine de la **gestion locale** qu'elle soit communale ou intercommunale :

- · Appui à la rédaction d'actes juridiques (arrêtés, délibérations, courriers, ...),
- · Analyse et transmission de textes et de jurisprudences,
- · Assistance en matière de commande publique (procédures et marchés publics),
- · Veille juridique et prospective,

· Information et sensibilisation des collectivités adhérentes à tous les domaines de la gestion locale, à l'exception des compétences exercées par le Centre de Gestion des Hautes Pyrénées et le CNFPT.



Il s'agit enfin du contrôle des actes administratifs de l'ADAC (délibérations, conventions de partenariat, marchés, ...).





ADMINISTRATION,

GESTION ET COMPTABILITÉ

ASSISTANCE

JURIDIQUE ET **ADMINISTRATIVE**

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

FORMATION



■ Assistance juridique et administrative 2020

Thématiques	Nbr	demandes traitées
Contrats - conventions	96	88
Environnement - réseaux	38	34
Finances -fiscalité	12	12
Fonctionnement Collectivités	19	17
Formalités juridiques	23	22
Intercommunalités	12	9
Gestion Domaniale	109	94
Gestion de la voirie	47	40
Modes de gestion	4	2
Marchés publics	28	27
Etat civil - funéraire	84	78
Pouvoirs de police	115	111
Orientation partenaires	18	18
Urbanisme	44	44
Divers	59	58
TOTAL	708	654



ADMINISTRATION,
GESTION ET
COMPTABILITÉ

ASSISTANCE

JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

ASSISTANCE À

- MAÎTRISE D'OUVRAGE
- **■** FORMATION



> NOS MISSIONS



Bilan des interventions menées en 2020







Nos Missions



ADMINISTRATION,

Assistance à maîtrise d'ouvrage

f y G in + f > NOS MISSIONS > ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



Champs d'intervention:

- Espaces Publics
- Accessibilité
- Logement
- Eau Assainissement
- Voirie
- Equipements Publics
- Urbanisme Opérationnel

Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de projet d'investissement en aide à la décision à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'oeuvre.





ADMINISTRATION, **■ GESTION ET** COMPTABILITÉ

ASSISTANCE JURIDIQUE ET **ADMINISTRATIVE**

ASSISTANCE À MAÎTRISE **D'OUVRAGE**

■ FORMATION



■ Assistance à maîtrise d'ouvrage 2020

Thématiques	Nbr	demandes traitées
Voirie	54	48
Aménagement Espaces Publics	44	31
Bâtiments/Equipements publics	105	79
Logement	22	16
Aménagements de sécurité	30	23
Eau Potable	15	13
Assainissement	9	6
Urbanisme Opérationnel	17	14
Accessibilité	6	5
Divers	15	15
TOTAL	317	250



Accueil

Actualités

L'agence En Bref

Nos Missions

Publications

Adhésion

Marchés Publics

Espace Adhérents 🔒





ADMINISTRATION,
GESTION ET
COMPTABILITÉ

ASSISTANCE

JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

ASSISTANCE À

- MAÎTRISE D'OUVRAGE
- **■** FORMATION

Nos missions

> NOS MISSIONS



Bilan des interventions menées en 2020





Assistance à maîtrise d'ouvrage









Actualités

L'agence En Bref





ADMINISTRATION, **■ GESTION ET** COMPTABILITÉ

ASSISTANCE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

FORMATION

Formations des Elus - Programme 2021-2022

•Le cimetière communal

→ intervenant : ADAC 65

En fonction des besoins identifiés par le pôle juridique :

•Les biens sans maître

→ <u>intervenant</u> : ADAC 65





Actualités

L'agence En Bref

Nos Missions

Publications

Adhésion

Marchés Publics







Actualités de l'Agence

f y G in to a > ACTUALITÉS > ACTUALITÉS DE L'AGENCE



Conseil d'administration du jeudi 7 octobre 2021



Prochain Conseil d'Administration de l'ADAC 65 - jeudi 7 octobre 2021



Une nouvelle concession électrique au service des Hautes-Pyrénées



Commune de HORGUES : réalisation d'un centre départemental de padel



Bienvenue à Yaël LEVY!



Commune de GRAILHEN : Nouvel adhérent à l'ADAC 65









* > ESPACE ADHÉRENTS





Pour vous connecter à votre espace adhérent, veuillez saisir votre identifiant et votre mot de passe.

Identifiant:

Votre identifiant

Mot de passe : Votre mot de passe

SE CONNECTER



N'hésitez pas à aller régulièrement consulter l'Espace Adhérents, l'équipe de l'ADAC 65 veille à sa mise à jour.







- **PUBLICATIONS**
- → ACCESSIBILITÉ
- **→** ADMINISTRATION ADAC
- → ADRESSAGE
- QUALITÉ CONSTRUCTION BÂTIMENT
- **COMMANDE PUBLIQUE**
- DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE
- → DÉLÉGATIONS ÉLUS
- **→** EAU ET ASSAINISSEMENT
- FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT
- FONCTIONNEMENT

 ADMINISTRATIF DES

 COLLECTIVITÉS
- **→** FUNÉRAIRE
- INTERCOMMUNALITÉ
- **→ VOIES COMMUNALES**
- **→ CHEMINS RURAUX**
- → VOIRIE : MODÈLES
- OCCUPATION DU

■ Rechercher une publication

f y G in + t > ESPACE ADHÉRENTS > RECHERCHER UNE PUBLICATION

Publications	
Mot à rechercher Filter par catégorie : Toutes RECHERCHER	•
Tableau - Qui détient la compétence sur votre territoire	Publié le 07/05/2021
Fiche information droit préemption urbain compétence EPCI	Publié le 07/05/2021
Fiche procédure instauration droit préemption CC	Publié le 07/05/2021
Fiche procédure instauration droit préemption PLU	Publié le 07/05/2021
Modèle règlement service eau potable	Publié le 07/05/2021
Modèle délibération approbation règlement service	Publié le 07/05/2021

Nouvelle fonctionnalité dans « Publications » :

onglet de recherche par mots clés



Actualités

L'agence En Bref

Nos Missions

f y G in + + > ESPACE ADHÉRENTS > COMMANDE PUBLIQUE

Publications

Adhésion

Marchés Publics

Contact







ESPACE ADHÉRENTS

- **■** ACCESSIBILITÉ
- **ADMINISTRATION ADAC**
- **EJ** COMMANDE PUBLIQUE
- Code de la commande publique
- Dématérialisation
- COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT
- DÉPLOIEMENT DE LA
- **ELECTIONS 2020**
- ENVIRONNEMENT
- FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT
- FORMALITÉS **ADMINISTRATIVES**

(U) Commande publique



Afin de répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures et de services, un acheteur public ou privé soumis à l'ordonnance nº 2018-1074 du 26 novembre 2018 (État, collectivité territoriale, hôpital, etc.) doit conclure un marché public avec un opérateur économique.

Les règles qui s'appliquent à ces contrats sont définies par la législation relative aux marchés publics.

Depuis la loi ASAP du 7 décembre 2020, le seuil de dispense de procédure pour les marchés de travaux est relevé à 100 000 euros HT. Cette dérogation est valable iusqu'au 31 décembre 2022.

Pour plus d'informations à propos de cette rubrique, vous pouvez directement contacter l'Agence!

3 rue Gaston Dreyt 65000 TARBES 05 62 56 71 01 agence@adac65.fr



f y G in + + > ESPACE ADHÉRENTS > DÉMATÉRIALISATION







- ACCESSIBILITÉ
- **ADMINISTRATION ADAC**
- **E** COMMANDE PUBLIQUE
- Code de la commande publique
- Dématérialisation
- COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT
- DÉPLOIEMENT DE LA
- **ELECTIONS 2020**
- **■** ENVIRONNEMENT
- FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT
- FORMALITÉS

 ADMINISTRATIVES
- **■** FUNÉRAIRE
- GESTION DE LA VOIRIE : MODÈLES
- **GESTION DOMANIALE**





Depuis le 1er janvier 2020, pour les marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT, la dématérialisation est obligatoire.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire, <u>les marchés publics de travaux d'un montant égal ou supérieur à 100 000 € HT</u> peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence jusqu'au 31 décembre 2022. Ils restent soumis à l'obligation de publier les données essentielles du marché (pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 40 000 €HT).

Le profil d'acheteur est l'outil indispensable à la dématérialisation. En effet, <u>le</u> profil d'acheteur permet notamment :

- * La mise en ligne des documents de consultation : avis de marché, règlement de consultation, les cahiers des charges, les cahiers des clauses administratives générales et techniques, etc. ;
- * La réception et la conservation des candidatures et des offres ;
- * La gestion des communications et échanges d'informations : questions, négociation, notification, courrier de rejet, attribution, etc. :
- * La publication des données essentielles des marchés publics dans les deux mois suivant la notification du marché.

Cliquez pour télécharger les documents suivants :

Notions générales	
Guide	
DUME	
Signature électronique	
Protection des données	











f G in + + > ESPACE ADHÉRENTS > VOIRIE : MODÈLES



- **→** ACCESSIBILITÉ
- **ADMINISTRATION ADAC**
- ADRESSAGE
- QUALITÉ CONSTRUCTION BÂTIMENT
- → COMMANDE PUBLIQUE
- DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE
- DÉLÉGATIONS ÉLUS
- **EAU ET ASSAINISSEMENT**
- FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT
- **FONCTIONNEMENT ■ ADMINISTRATIF DES** COLLECTIVITÉS
- FUNÉRAIRE
- INTERCOMMUNALITÉ
- **VOIES COMMUNALES**
- CHEMINS RURAUX
- VOIRIE: MODÈLES



Définition de la gestion du domaine public

"La bonne gestion du domaine public communal nécessite l'établissement et le respect des règles destinées à garantir les particularités propres à la domanialité publique tout en respectant, dans la limite des lois et règlements en vigueur, certaines interventions et occupations de manière privative."

Pour assurer la gestion du domaine public, l'autorité compétente exerce des pouvoirs de police dans les domaines de la conservation et de la circulation.

Attention ! Les modèles d'arrêtés sont à utiliser avec précaution car chaque situation est particulière ! N'hésitez donc pas à contacter le service juridique de l'Agence qui vous aidera au mieux dans votre démarche :

3 rue Gaston Dreyt 65000 TARBES 05 62 56 71 01 agence@adac65.fr





Accueil

Actualités

L'agence En Bref

Nos Missions

Publications

Adhésion

Marchés Publics

Contact











- ACCESSIBILITÉ
- **ADMINISTRATION ADAC**
- COMMANDE PUBLIQUE
- COMPÉTENCE EAU ET
 ASSAINISSEMENT
- DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE
- **ELECTIONS 2020**
- **ENVIRONNEMENT**
- FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT
- FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
- **FUNÉRAIRE**
- GESTION DE LA VOIRIE : MODÈLES
- **GESTION DOMANIALE**
- **POUVOIRS DE POLICE**
- Immeubles menaçant ruine
- Réglement Sanitaire Départemental
- Végétations empiétant sur le domaine public

O Pouvoirs de police

f y G in + t > ESPACE ADHÉRENTS > POUVOIRS DE POLICE



La place du maire dans l'exercice des pouvoirs de police administrative générale :

Le maire est l'autorité de police administrative à l'échelon communal. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique. Il exerce ses pouvoirs au nom de la commune, sous le contrôle administratif du préfet (article L.2122-24 CGCT). Le pouvoir de police administrative du maire est un pouvoir normatif qui permet au maire d'édicter des mesures réglementaires et individuelles (il ne doit pas être confondu avec les missions des services de police municipale).

Ce pouvoir de police générale inclut :

- · la police municipale ;
- · la police rurale ;
- · l'exécution des actes de l'État qui y sont relatifs.

Remarque: il ne faut pas confondre police administrative générale et police spéciale. Outre les compétences du maire en matière de police générale, divers textes spécifiques confient au maire des compétences particulières de police qui fondent "les polices spéciales". Celles-ci visent des situations spécifiques (certaines catégories d'administrés ou d'activités) et peuvent rechercher des objectifs plus précis, en prévoyant le cas échéant des procédures spécifiques.

Exemples:

- · police des immeubles menaçant ruine ;
- · police de la circulation et du stationnement ;
- · police de la conservation ;
- · police des funérailles et des cimetières, etc.

27



Actualités

L'agence En Bref

Nos Missions

Publications

Adhésion

Marchés Publics

Contact







ESPACE ADHÉRENTS

ACCESSIBILITÉ

- ADMINISTRATION ADAC
- **COMMANDE PUBLIQUE**
- COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT
- DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE
- **ELECTIONS 2020**
- ENVIRONNEMENT
- FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT
- FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
- **■** FUNÉRAIRE
- GESTION DE LA VOIRIE : MODÈLES
- GESTION DOMANIALE
- **→** POUVOIRS DE POLICE
- **SUBVENTIONS**
- **URBANISME**
- **▶** INFORMATIONS UTILES

O Déploiement de la fibre

f y G in + + > ESPACE ADHÉRENTS > DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



Votre commune a été contactée par les entreprises missionnées par Orange dans le cadre du déploiement de la fibre optique à très haut débit.

Vous trouverez ci-après, une fiche de procédure avec ses annexes ainsi que des modèles d'arrêtés de circulation.

Fiche de procédure

Annexe nº1: modèle arrêté

Annexe nº2: redevances

Annexe nº3: modèle redevance

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez prendre directement contact avec l'Agence!

- * 3 rue Gaston Dreyt 65000 TARBES
- * 05 62 56 71 01
- * agence@adac65.fr





CALENDRIER

Prochain Conseil d'Administration : décembre 2021





Merci!

